

N° 236

-
JANVIER 2012

Dates à retenir en janvier

Samedi 07 :
Fête de Noël
Copains de Still
Salle des Fêtes

Samedi 14 :
Fête de Noël Still
1930 Football Salle
des Fêtes

Jeudi 19 :
Assemblée générale
de la Chorale Salle
des Fêtes



Edito

En cette fin d'année, je souhaite tout d'abord saluer les efforts de l'équipe technique municipale qui répond aux demandes des associations et des écoles dans cette période de fêtes. Ils sont déjà bien prêts, avec un matériel renouvelé, pour répondre dès les premières neiges aux besoins de la circulation. Cette année, un enjeu écologique nous conduira à expérimenter de nouvelles méthodes, déjà mises en oeuvre dans la plupart des grandes villes et de nombreuses communes d'Alsace. La réduction de l'usage du sel de déneigement nous demandera de nous adapter, de réduire notre vitesse et d'équiper nos véhicules en fonction des conditions météo. A la fin de l'hiver, nous ferons le bilan pour vérifier que ces méthodes respectueuses de l'environnement, nous permettent toutefois de circuler dans des conditions acceptables.

Je souhaite ensuite partager avec vous quelques réflexions. L'année se termine et nous nous préparons à repartir avec un nouveau souffle après les vacances de Noël. Comme chaque année, nous allons privilégier des temps de partage en famille, des moments de fête avec les amis, nous nous rassemblerons autour de belles tables et nous échangerons des cadeaux. Le temps de Noël vient, nous nous engageons dans les derniers préparatifs, les derniers achats. Pourrons-nous ouvrir dès à présent de nouvelles perspectives ? Aurons-nous le courage d'engager l'année nouvelle sur des bases différentes ? A l'heure où partout l'on parle de chômage, d'insécurité des marchés financiers, des difficultés auxquelles nous devons tous faire face, sommes-nous prêts à fonder une dynamique sur les notions de partage et de vivre ensemble ?

Notre village reste un espace privilégié pour tisser des relations de proximité. La soirée d'entrée dans l'Avent organisée par "Still aux enfants" et l'ASA, l'accueil de la Maîtrise de Sainte Anne d'Auray par des familles de Still, la toute récente Fête des Personnes âgées sont autant de signes que tout est possible dès lors que nous sommes plusieurs à nous engager dans un projet en faveur de l'intérêt général. C'est ainsi que je formule mes Voeux pour 2012, que tous ensemble, nous affirmions notre solidarité et notre plaisir de vivre ensemble!

Eric PAGNANI
Adjoint au Maire

ETAT CIVIL

GRANDS ANNIVERSAIRES

NAISSANCES



ELÉA GIBOUDAUD

NÉE LE 23/11/2011 À STRASBOURG

FILLE DE FABIEN GIBOUDAUD ET DE MARIE
NICEY, 25A RUE DES CHAMPS FLEURIS

NOUVEAUX ARRIVANTS

MME FABIENNE BLEYER ET SES ENFANTS
2 RUE DE LA LIBERTÉ

M. YANNICK HILDENBRAND
6A GRAND'RUE



Mme GOETZ Marthe

Née le 14.01.1921, fêtera ses 91 ans

Mme BEL Madeleine

Née le 15.01.1927, fêtera ses 85 ans

Mme HILDENBRAND Alice

Née le 06.01.1928, fêtera ses 84 ans

M SIMON Lucien

Né le 21.01.1928, fêtera ses 84 ans

M. ROTHWILLER Gilbert

Né le 20.01.1929, fêtera ses 83 ans

M. HAAG René

Né le 11.01.1930, fêtera ses 82 ans

CHORALE SAINTE CECILE

Au seuil de cette nouvelle année, la Chorale Ste Cécile vous souhaite une bonne et heureuse année, qu'elle vous apporte Joie, Bonheur et Santé.

Un grand merci à vous tous qui nous soutenez tout au long de l'année.

La Chorale saisit cette occasion pour inviter toutes les personnes qui le désirent et qui aiment le chant choral, à se joindre à elle. Il n'est pas nécessaire de savoir lire les notes.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU CALVAIRE

L'Association vous souhaite une bonne et heureuse année. Que les étoiles du Bonheur, de la Santé surtout veillent sur vous tout au long de cette nouvelle année.

L'Association remercie les généreux donateurs pour la réfection du mur devant le Calvaire



INFORMATION FACTURE EAU

Vu l'adhésion de la commune de Still à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig à partir du 1er mai 2012, il n'y aura pas de relevé de compteur.
La prochaine facture sera estimée et le relevé suivant sera effectué au mois d'avril 2012.



BELOTE

Rendez-vous le Mercredi 04 Janvier 2012, et le Mercredi 18 Janvier 2012
à 14 heures à la Salle des Fêtes « Les Tuileries ».
Venez nombreux

Pêle-mêle

Personne cherche
2h30/semaine ménage
repassage, chèques emploi
service acceptés
Tél : 06.82.47.28.17.

Récupère matériel pour animaux
(panière, gamelles, couvertures...)
[@free.fr](http://-animalhome)

Le Conseil de Fabrique remercie toutes les
personnes pour leur soutien financier au cours de
l'année. Nous vous souhaitons à toutes et à tous
Joie, Santé et Bonheur pour 2012.
Bonnes Fêtes !



L'An 2012 se lève sur notre beau village...

Lorsqu'arrive le temps des fêtes, nos pensées se tournent avec gratitude vers ceux qui nous ont permis de toujours aller de l'avant.

De notre fournil, s'envolent vers vous, de la part de toute l'équipe tous nos vœux de santé et de bonheur pour 2012.

Un immense merci pour votre confiance et votre fidélité quotidienne.

Elle renouvelle chaque jour notre envie de vous offrir le meilleur de notre métier.

Plus que jamais en 2012 nous serons là pour contribuer à la saveur de votre quotidien.

Et pour bien commencer l'année nos délicieuses galettes d'épiphanie sortiront de notre four dès le 3 janvier

Cette année découvrez notre collection de fèves en céramique, sur le thème de la pâtisserie.
Au plaisir de vous accueillir prochainement.

Votre Boulanger et toute son équipe

Crémation des sapins de Noël



L'amicale des Sapeurs pompiers de STILL vous donne rendez-vous le 14 janvier à 18 h pour la crémation des sapins de Noël. La crémation aura lieu rue des écoles derrière le cimetière. Sur place, vin chaud, jus d'orange chaud, knacks, merguez et gâteaux vous seront proposés.

Veillez déposer vos sapins devant vos maisons, nous passerons le même jour à partir de 14 h pour les ramasser.

Anniversaire de Mme Anne TRANKNER



Madame Anne TRANKNER a fêté ses 90 Ans. Elle a souhaité être honorée lors de la Fête de Noël des Anciens. M le Maire et l'Adjointe, Brigitte DENECKER ont eu la joie de lui offrir le traditionnel panier garni, en présence de sa fille Chantal SITTler, Conseillère Municipale.

Madame Trankner avait uni sa destinée à Werner, qui est décédé en 2007. De cette union sont nés 5 enfants, Bernard, Chantal, Elisabeth, Christine et Geneviève. Elle a 17 petits enfants et 4 arrière petits enfants.

Anniversaire de M. François HUCK



Monsieur François HUCK, un octogénaire de plus ! Il est né le 29 novembre 1921 à Strasbourg. Sa mère était originaire de Still, où il a passé toutes ses grandes vacances. Il s'est marié le 08 Août 1950 avec Germaine BAUER. De cette union, sont nés 4 enfants, Françoise, Agnès, Richard et Michel. Il a 9 petits enfants et 2 arrière petits enfants. Après une vie professionnelle bien remplie dans le domaine financier, il prend sa retraite en 1981 et s'installe à Still où il coule des jours paisibles auprès de son épouse. Monsieur le Maire et deux adjoints lui ont rendu visite pour lui remettre le traditionnel panier garni.

Evènements du mois de décembre

Vendredi 9 décembre

Concert de la Maîtrise de Ste Anne d'Auray à l'église pour les résidents de l'Institut et les élèves de l'école élémentaire.

Grand Merci aux familles qui ont hébergé et accueilli les choristes.



Dimanche 11 décembre

Fête de Noël du 3ème Age
Animée par la Chorale des enseignants
ADOMISOL
Gastronomie, bonne humeur, convivialité
et chants de Noël étaient au rendez-vous



Mardi 13 Décembre

Fête de Noël à l'école Maternelle

Spectacle, goûter
et passage du Père-Noël



Jeudi 15 décembre

Spectacle "les Acrobulles" pour l'école
élémentaire à la Salle des Fêtes



*Le Maire, les Adjoints, les Conseillers et toute
l'Equipe Municipale vous présentent leurs
meilleurs voeux pour la Nouvelle Année et vous
souhaitent de joyeuses Fêtes.*



SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Sous la Présidence de Mr BOEHLER Maurice, Maire

MEMBRES PRESENTS : DENIS Christian, DENECKER Brigitte, LIEN Marie Odile, Laurent HOCHART, Adjoints

WOLFF Francis – SITTLER Chantal – PASCUAL Thomas – GROSSHANS Ludovic - NEVERS Gilles – SCHOEFFEL Mathieu - GEISPIELER Pascal

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : PAGNANI Eric Adjoint, donne procuration à L. HOCHART, JAEGLE Catherine donne procuration à M. SCHOEFFEL, ROYER Corinne donne procuration à M.O LIEN, FISCHER Sylvie donne procuration à C. SITTLER, SIEGEL Elisabeth, KELLER Philippe, SCHMITTBUHL Jean

COMPTE RENDU

APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SDIS 67/COMMUNES DE L'EX-SIVU

Suite à l'exposé de Monsieur Maurice BOEHLER, Maire,

Le Conseil Municipal accepte le protocole transactionnel SDIS 67/Communes de l'Ex-SIVU (dont copie ci-jointe).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 6 euros par jour et par élève pour 22 élèves de la Classe de CP de l'Ecole Élémentaire de STILL pour une classe de découverte à la HOUBE – durée de 6 jours – soit un montant de 792 euros.

Un montant complémentaire de 43.20 € sera alloué, soit 10 % de 108 € pour deux familles ayant deux enfants de la même fratrie participant au même voyage.

Voté à l'unanimité

VENTE TOTALE DE L'ELECTRICITE

La commune de STILL exploite une installation d'énergie photovoltaïque au Camping « Mon Repos ».

Cette installation est raccordée au réseau public de distribution d'électricité et la production totale d'électricité est vendue à l'Electricité de STRASBOURG.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'achat par l'Electricité de STRASBOURG.

Voté à l'unanimité

CHANGEMENT DE NOMENCLATURE DU BUDGET CAMPING

Etant donné la nature des activités commerciales reconnues au camping et à la production d'énergie photovoltaïque revendue en totalité à l'Electricité de Strasbourg, le Conseil Municipal décide :

- de modifier la nature du budget annexe existant à compter du 1er janvier 2012, soit de passer d'un budget à caractère administratif géré en nomenclature M14 en budget à caractère industriel et commercial doté de la nomenclature M4

- d'opter pour le régime des provisions semi-budgétaires

- de pratiquer l'amortissement des biens immobiliers selon les cadences récapitulées dans un état annexé à la présente – durée courte, soit 14555,63 euros par an.

- de facturer au budget annexe les heures effectives de travail effectuées pour son compte par le personnel communal ainsi que toutes prestations supportées par le budget principal de la commune
Voté à l'unanimité

ACCEPTATION EN NON-VALEUR

Suite à l'exposé de Monsieur Christian DENIS, Adjoint au Maire,

Vu la demande faite par le Comptable du Trésor de MUTZIG

Décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

CAMPING	- Années 2009 et 2010 :	RINGWALD Denise	1 354.15 €
	- Année 2009 :	NICOLA Olivier	510.00 €

POUR : BOEHLER – DENIS – DENECKER – LIEN – PAGNANI – HOCHART – SITTLER –
PASCUAL – GROSSHANS – NEVERS – SCHOEFFEL – GEISPIELER – JAEGLER –
ROYER – FISCHER

CONTRE : WOLFF

ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Vu les statuts de la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de STILL d'adhérer à la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide

- l'adhésion de la commune de STILL à la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig à compter du 1er mai 2012 et en approuve les statuts

- demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté modifiant la composition de la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig par l'adhésion de la commune de STILL.

POUR : BOEHLER – DENIS – DENECKER – LIEN – HOCHART – WOLFF – SITTLER –
PASCUAL – GROSSHANS – NEVERS – SCHOEFFEL – GEISPIELER – JAEGLER –
ROYER – FISCHER

S'ABSTIENT : PAGNANI

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET FORET

FONCTIONNEMENT

Dépenses	611	Contrat prestation	+ 9 600
Dépenses	6522	Reversement	+ 20 000
Recettes	7022	Coupe de bois	+ 29 600

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses	022	Dépenses imprévues	+ 20 000
Recettes	7551	Excédent budgets annexes	+ 20 000

Voté à l'unanimité

DECLARATION PREALABLE CONCERNANT LA REFECTION D'UN MUR

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour la réfection d'un mur situé au Calvaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité

INSTAURATION DES INDEMNITES D'ASTREINTE

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes dans la fonction publique territoriale

VU l'avis favorable du comité technique en date du 6 décembre 2011.

Les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur :

- lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte ;

Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Il propose donc la mise en place de périodes d'astreinte concernant le déneigement des rues du ban communal durant la période du 15 novembre au 28 février.

Sont concernés les emplois suivants :

Adjoint Technique 2ème Classe,

Adjoint Technique Principal 1ère Classe,

Les coordonnées des personnes concernées :

-Messieurs Florent ZIMMER, Didier MAJOREL, Francis BRAUN, Charles WILLET

Un planning par semaine sera mis en place. L'astreinte peut commencer à partir de minuit.

Ces périodes seront effectuées par des agents titulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- charge le maire de rémunérer ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur,

autorise le maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Voté à l'unanimité

INFORMATION SUR LES AFFAIRES COURANTES

AFFAIRE M. FRANCOIS WIDLOECHER CONTRE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Tribunal Administratif de STRASBOURG du 23 novembre 2011 concernant la requête présentée par Monsieur François WIDLOECHER contre la Commune de STILL.

Extraits du jugement du Tribunal Administratif :

« Le Tribunal considère notamment que par une délibération en date du 10 mars 2007, le Conseil Municipal de la Commune de STILL a décidé l'acquisition de trois lots immobiliers situés rue de la Liberté et Grand-rue pour un montant d'environ 740 000 euros ; que par une délibération en date du 10 mai 2007, il a ensuite décidé de conclure un bail emphytéotique avec la SEML Foyer de la Basse Bruche portant sur cet ensemble immobilier, en vue de

permettre la réhabilitation des deux anciennes maisons d'habitation qui y étaient situées et la construction de deux immeubles neufs, aux fins de réaliser 27 logements à caractère social, ainsi qu'un local professionnel et un local commercial destinés à accueillir respectivement un cabinet médical et une supérette ; que le conseil municipal, tout en maintenant les objectifs et la majeure partie des caractéristiques du projet dit « des trois maisons », a toutefois préféré procéder directement à la vente de l'ensemble immobilier au profit de la SEML Foyer de la Basse Bruche, sans maintenir le bail emphytéotique, et adopter consécutivement une décision modificative de son budget ; que ces décisions se sont concrétisées par deux délibérations en date du 17 décembre 2009 dont Monsieur WIDLOECHER demande l'annulation, ensemble de la décision par laquelle le Maire de STILL a rejeté son recours gracieux tendant au retrait des délibérations litigieuses »(...)

« Qu'il ressort toutefois des pièces du dossier que lors des séances du 3 novembre 2009 et 2 décembre 2009, puis lors de son exposé préalable aux délibérations litigieuses le 17 décembre 2009, l'Adjoint au Maire en charge de la commission des finances de la Commune de STILL a présenté aux Conseillers Municipaux la situation financière précaire de la Commune dont lui avait fait part à plusieurs reprises le Trésorier de cette collectivité ; qu'ont alors été présentés à cette occasion, ainsi qu'en attestent de façon circonstanciée plusieurs Conseillers Municipaux, à la fois la genèse les objectifs et les caractéristiques du « projet des trois maisons » initié en 2007 et finalisé sous la forme du bail emphytéotique conclu en mars 2008 avec la SEML Foyer de la Basse Bruche ; que ce même Adjoint au Maire a également exprimé ses doutes sur certains aspects sociaux, environnementaux et financiers du projet, l'ayant conduit à imaginer une solution tendant à maintenir le principe et les principales caractéristiques tout en préconisant la vente pure et simple des biens immobiliers à la SEML Foyer de la Basse Bruche, à la place du bail emphytéotique initialement conclu ; qu'ont notamment été relevées, au nombre des incertitudes pesant sur le projet litigieux, le risque de densification du bâti et les problèmes d'insertion paysagère, l'impossibilité de récupérer la TVA à hauteur de 113 000 euros, les travaux d'aménagement des locaux commerciaux devant rester à la charge de la Commune, la taxe de raccordement qui n'avait pas été budgétée dans l'opération initiale ou encore l'absence d'engagement clair sur le principe et les modalités financières de la prise à bail des locaux commerciaux et professionnels ; que les principales caractéristiques du nouveau projet consistant à vendre les biens immobiliers à la SEML Foyer de la Basse Bruche ont été retranscrites aux Conseillers Municipaux au cours de ces différents échanges. » (...)« Le Tribunal Administratif de STRASBOURG décide que :

Article 1er : La requête de Monsieur WIDLOECHER est rejetée.

Article 2ème : Monsieur WIDLOECHER versera à la Commune de STILL une somme de 1000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. »

LOCATION GERANCE DU RESTAURANT "LES TUILERIES"

Le Conseil Municipal prend acte du courrier de Monsieur Mathias BECHT et Madame Mary HABERER, Gérants du Restaurant "Les Tuileries", daté du 15 octobre 2011 dénonçant le contrat de location gérance du restaurant. La location gérance prendra fin le 1er mars 2012.